

Seine-Maritime. Rentrée sans coordonnateurs Ulis : la galère des parents d'enfants handicapés

Par Elise KERGAL

4 minutes

Mis en ligne le 28/09/2021 à 19:57

Dans ce département, les syndicats d'enseignants et les familles dénoncent les conditions difficiles dans lesquelles certains collégiens handicapés scolarisés en Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) se retrouvent depuis la rentrée de septembre 2021.



Certains élèves scolarisés en Ulis ont connu une rentrée 2021

difficile - Photo d'archives Stéphanie Péron/Paris-Normandie

« Depuis que mon fils, qui souffre d'autisme, a perdu son prof en début d'année, c'est compliqué. Il a de plus en plus de troubles du comportement. À la maison, il fait des crises et il se referme sur lui-même. Avec son ancien instit, avec qui il avait créé du lien, il n'avait presque plus de troubles et il avait progressé au niveau scolaire. Là, on recommence de zéro avec une professeure remplaçante qui n'a pas vocation à rester toute l'année. »

Le fils de cette mère de famille, qui souhaite conserver l'anonymat, est scolarisé en Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) dans un collège de Seine-Maritime. À la rentrée scolaire de septembre 2021, et pendant quinze jours, il s'est retrouvé sans coordonnateur Ulis (professeur spécialisé auprès des enfants handicapés), remplacé par la suite par une contractuelle. Plusieurs collèges de ce département étaient dépourvus de postes de ce genre au même moment, privant ces élèves en difficulté de cours spécialisés en classes dédoublées.

« Des contractuels qui ne sont pas formés »

Si plusieurs établissements, à Sotteville-lès-Rouen, [Bacqueville-en-Caux](#), Auffay, Saint-Saëns, Dieppe ou encore [Saint-Nicolas-d'Aliermont](#), n'avaient pas d'enseignants spécialisés à la rentrée de septembre 2021, c'est parce que ceux qui s'y trouvaient en poste ont [été réaffectés](#) dans des Ulis du premier degré. Ces professeurs des écoles du premier degré avaient été nommés à titre provisoire sur ces postes en novembre 2020.

« À la place de nos collègues qui étaient volontaires et qui

envisageaient pour certains de passer le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive pour être titulaires de leurs postes, le directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) a nommé des contractuels qui ne sont pas formés », dénonce Marine Job, professeure des écoles et secrétaire adjointe Fnec-FP-FO.

« Plusieurs de ces contractuels ont déjà démissionné depuis la rentrée parce qu'ils sont dépassés face à des enfants qui ont des troubles et handicaps spécifiques », complète Loïc Pitard, délégué syndical Éducation Sud. Selon le Dasen de Seine-Maritime, Olivier Wambecke, à ce jour, un seul poste de coordonnateur Ulis serait vacant après la démission, mardi 28 septembre 2021, d'un contractuel à Saint-Saëns. Un remplaçant devrait être affecté prochainement sur ce poste.